

Motion

adoptée par l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel de Montpellier

le 15 juin 2026

Nous, magistrats du siège de la cour d'appel de Montpellier, réunis en assemblée générale le 15 juin 2026, après débats faisant suite aux déclarations du garde des Sceaux et du président de la République jetant le discrédit sur l'autorité judiciaire et plus précisément sur le ministère public, en affirmant que l'incapacité des services de police et de justice à empêcher la survenance de l'assassinat d'une enfant relève avant tout d'une « *question de réponse, de fermeté, d'organisation, de responsabilités* » et non d'une question de moyens et que les magistrats confondraient « *indépendance et irresponsabilité* » ;

PARTAGEONS l'immense émotion suscitée par le drame du décès de Lyhanna ;

RAPPELONS que les magistrats sont quotidiennement engagés dans la lutte contre toutes les formes de violences, en particulier celles commises à l'encontre des enfants et des personnes vulnérables ;

DÉNONÇONS les tentatives visant à réduire l'analyse de ce drame à la seule recherche de responsabilités individuelles, sans examen des conditions concrètes dans lesquelles les acteurs judiciaires exercent leurs missions ;

DÉNONÇONS l'aveuglement persistant du ministère de la Justice et de nombreux responsables publics face à la dégradation continue des conditions de fonctionnement des juridictions, des services d'enquête et plus largement des dispositifs de protection de l'enfance ;

RAPPELONS que l'affichage permanent de nouvelles priorités pénales ne saurait tenir lieu de politique publique et qu'en 2025 et 2026, le ministère de la Justice a diffusé plus d'une centaine de circulaires et dépêches aux juridictions, sans que les moyens humains et matériels nécessaires à leur mise en œuvre ne soient accordés ;

REGRETTONS de ne pouvoir exercer nos fonctions dans des conditions satisfaisantes tant pour les justiciables que pour nous-mêmes ;

REGRETTONS que nos demandes de moyens supplémentaires soient systématiquement assimilées à des revendications corporatistes, ce qui contribue à discréditer des besoins pourtant exprimés dans l'intérêt d'une justice de qualité et à l'écoute des justiciables et qui sont la condition objective d'un droit garanti par la Constitution ;

RAPPELONS que la France demeure très en deçà des standards européens avec 11,3 juges pour 100 000 habitants contre une médiane européenne de 17,6 et seulement 3 procureurs pour 100 000 habitants contre 11,2 en moyenne en Europe ;

RAPPELONS que le manque de personnel concerne également les services de greffe, ce qui impacte nécessairement le travail collectif et celui des magistrats, le taux en France étant de 37,3 agents (greffiers et adjoints administratifs) pour 100 000 habitants, contre une médiane européenne de 57,9 ;

RAPPELONS que les services d'enquête, partenaires indispensables de l'autorité judiciaire, connaissent eux aussi des difficultés structurelles de recrutement et de fonctionnement ;

RAPPELONS que 10 000 à 12 000 plaintes sont déposées chaque jour en France, ; que 700 d'entre elles concernent les violences intrafamiliales et les violences sexuelles, plaçant l'ensemble de la chaîne pénale sous une tension permanente ;

DÉPLORONS que des magistrats aient été publiquement mis en cause avant même l'achèvement des investigations administratives en cours, au mépris des principes de prudence, d'impartialité et de respect du contradictoire ;

DEMANDONS que toute analyse des éventuels dysfonctionnements intervenus dans cette affaire prenne en compte non seulement les responsabilités individuelles qui pourraient être établies, mais également les causes structurelles et les conditions réelles d'exercice des missions confiées à l'institution judiciaire ;

RÉAFFIRMONS enfin que la protection des enfants et la lutte contre les violences exigent des moyens à la hauteur des objectifs affichés et qu'aucune politique pénale ambitieuse ne peut être conduite durablement sans un investissement massif dans la justice, les services d'enquête et la protection de l'enfance.